

Date de la convocation	10 septembre 2025
Membres en exercice	18
Présents	8
Représentés	7

BUREAU SYNDICAL – Extrait du procès-verbal de la séance du 18 septembre 2025

n°D20250918 – 05a

Objet : Convention de transfert à Réseau31 des ouvrages d'assainissement collectif de la résidence les Hespérides à GRAZAC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical en date du 11 décembre 2023 ;

Considérant le point B3.5 des délégations de compétences consenties au Bureau de Réseau31 ;

Considérant que la SA ALTEAL, représentée par son Directeur Général M. Philippe TRANTOUL sollicite le transfert amiable des ouvrages d'assainissement des eaux usées de la résidence citée en objet dans le domaine public ;

Considérant que Les ouvrages concernés par ce transfert sont constitués d'un réseau d'assainissement collectif des Eaux Usées d'une longueur de 156 ml avec des conduites de collecte en PVC diamètre 200 mm avec 8 regards de visite, et de branchements en PVC de diamètre 160 mm avec 12 regards de branchement pour 22 lots, d'un poste de refoulement et de 68 ml de conduite de refoulement ;

Considérant que l'ensemble des documents nécessaires à ce transfert sont conformes aux exigences, attestant que les travaux ont été réalisés selon les règles de l'art et les prescriptions techniques de Réseau31, avec un procès-verbal de réception établi par ce dernier ;

Vu le rapport et sur la proposition du Rapporteur,

Décide

Article 1 : d'approuver le transfert à titre gratuit des ouvrages d'assainissement des eaux usées de la résidence Les Hespérides à GRAZAC, tous les frais relatifs à ce transfert étant à la charge du demandeur ;

Article 2 : d'autoriser le Président à signer tous documents relatifs à ce transfert, notamment la convention fixant les conditions de la rétrocession et l'acte notarié pour parfaire le transfert à intervenir.

Résultat du vote	Pour	15	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

Sébastien VINCINI

Président



Annexe(s) : Projet de convention, fiche de suivi

**FICHE DE SUIVI DES VALIDATIONS ET DOCUMENTS
 NECESSAIRES A LA RECEPTION D'UNE OPERATION GROUPEE (LOTISSEMENT)**

COMMUNE	GRAZAC			
Opération	Résidence Les Hespérides			
Adresse	3, rue de l'Autan			
Caractéristiques	22 villas			
Maitre d'Ouvrage	SA ALTEAL	8, allée du Lauragais	31772	COLOMIERS
Maitre d'Œuvre	CHARRIERE Jean-Pierre	8, rue Saint Joseph	31400	TOULOUSE
Entreprise travaux	ETPM	4, rue Romieu	31600	MURET
ASL constituée le :	Président : Mr Philippe TRANTOUL	8, allée du Lauragais	31772	COLOMIERS

Présentation globale de l'opération

Création d'une résidence de 22 villas avec :

1. Assainissement Collectif
 - Réseau de collecte de 156 ml
 - 8 regards de visite
 - 12 boîtes de branchements
 - 1 Poste de refoulement clos doté de 2 pompes 15 m³/h et 68 ml de refoulement
- Raccordement électrique (référence du PDL) : 50087195215733

	PIECE	DATE	COMMENTAIRE	Conforme
1	PV création assemblée ASL			
2	PV demande rétrocession	22/10/2024		X
3	Copie Statuts ASL			
4	Acte Cession promoteur/ASL			
5	Déclaration achèvement travaux	08/07/2024		X
6	Plan Parcellaire	02/08/2024		X
7	Coupe type des voies			
8	Liste des travaux			
9	DOE Travaux	05/11/2024		X
10	Plans de recollement	09/10/2024		X
11	Essais de compactages	16/07/2024		X
12	Passage caméra et essais	26/06/2024		X



**SYNCIDAT MIXTE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT
DE HAUTE-GARONNE**

Résidence

« GRAZAC (31231) – Résidence Les Hespérides »

*

* *

**Convention de transfert
dans le domaine public
des ouvrages d'assainissement collectif des Eaux Usées**

Envoyé en préfecture le 25/09/2025

Reçu en préfecture le 25/09/2025

Publié le 25/09/2025

ID : 031-200023596-20250918-BS_20250918_05A-CC



Entre les soussignés :

le Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne, représenté par Monsieur Sébastien VINCINI, Président, habilité à signer la présente convention suivant la délibération du Bureau Syndical n° du publiée le et transmise au contrôle de légalité le ci-après désigné « Réseau31 », d'une part ;

et

Monsieur Philippe TRANTOUL, Directeur Général de la SA ALTEAL et représentant de la résidence « Les Hespérides », 3 rue de l'Autan, ci-après désigné « Demandeur », d'autre part ;

il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités et conditions de transfert à Réseau31, à titre gratuit des ouvrages d'assainissement collectif des Eaux Usées de la résidence dénommée : « Les Hespérides » sise 3, rue de l'Autan à GRAZAC (31231).

Cette convention est conclue amiablement.

ARTICLE 2 – DESCRIPTION DES OUVRAGES

Les ouvrages sont :

- Réseau d'assainissement collectif des Eaux Usées d'une longueur de 156 ml
- Conduites de collecte en PVC diamètre 200 mm avec 8 regards de visite,
- Conduites de branchements en PVC de diamètre 160 mm avec 12 regards de branchement pour 22 villas,
- Poste de refoulement avec canalisation de refoulement.

A ce titre, les ouvrages sont des biens immeubles.

La détermination précise des ouvrages est donnée par l'inventaire détaillé dressé contradictoirement comportant l'état des lieux tel qu'issu des contrôles et tests de conformité (annexe 1).

Les plans de récolement des ouvrages sont joints en annexe 2.

ARTICLE 3 – SITUATION CADASTRALE DES OUVRAGES

L'ensemble du réseau transféré est situé sur les parties communes du lotissement (chaussées, trottoirs, espaces verts) faisant l'objet d'une rétrocession à la commune de Grazac.

Elle est constituée des parcelles désignées ci-dessous :

Sectionn°.....	Affectation	Longueur (ml)	Superficie
A1638, 1646, 1651	Eaux usées	156 ml	45a57ca
A1059	Poste de refoulement		0a04ca
Voie communale	Refoulement	68 ml	

ARTICLE 4 – VALORISATION FINANCIERE DU TRANSFERT DES OUVRAGES

Le transfert est réalisé à titre gratuit. Réseau31 reconstituera de son propre chef la valeur comptable de ces immobilisations.

ARTICLE 5 – CONFORMITE DES OUVRAGES

Les rapports et les tests ont établi la conformité des ouvrages avec la réglementation en vigueur, dont les prescriptions techniques édictées par Réseau31.

ARTICLE 6 – FRAIS LIES AU TRANSFERT

L'ensemble des frais inhérent à la demande de transfert des ouvrages est intégralement à la charge du Demandeur dont éventuellement (liste non exhaustive) :

- la production de documentations statutaires (K-bis, etc.),
- la production de documentations foncières (état hypothécaire, extrait cadastral, etc.),
- la production des contrôles et tests de conformité y compris en régie,
- les documents d'arpentage et les plans de parcelle à céder établis par géomètre,
- l'acte notarié de transfert, la servitude d'occupation, si besoin, et leurs publications.

Réseau31 facturera au Demandeur les frais qu'il aurait éventuellement couverts.

ARTICLE 7 – DECLARATIONS DU DEMANDEUR

Le demandeur déclare en pleine connaissance :

- que les ouvrages transférés sont purgés de tous vices,
- renoncer aux éventuels droits qui peuvent grever les ouvrages notamment au regard des règles de droit privé propre aux lotissements (statuts de l'association, cahier des charges du lotissement, etc.)

ARTICLE 8 – PERFECTION DU TRANSFERT DES OUVRAGES

La délibération du Bureau Syndical de Réseau31 par laquelle l'offre du Demandeur est acceptée, détermine la formation d'une convention entre les parties et, en ce sens, est créatrice de droit.

Le transfert de propriété des ouvrages interviendra à la date de signature de la présente.

Dans le cas d'ouvrages situés sous un foncier de nature privée, le transfert sera acté par constitution de servitude conventionnelle notariée à titre gratuit enregistrée au service de publicité foncière afin qu'elle soit pleinement opposable aux tiers.

ARTICLE 9 – INSERTION DANS L'ACTE NOTARIE

La présente convention et ses annexes feront partie intégrante de l'acte notarié éventuel.

Fait en 2 exemplaires originaux à TOULOUSE, le

Pour Réseau31

Pour le Demandeur

Sébastien VINCINI

Président du Syndicat Mixte de l'Eau
et de l'Assainissement de Haute-Garonne

Philippe TRANTOUL

Directeur Général de la SA ALTEAL, représentant
de la résidence « Les Hespérides »

ID : 031-200023596-20250918-BS 20250918 05A-CC

Berger
Levfaul